

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 23 janvier 2024

PRESENTS :

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;  
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;  
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE,  
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN,  
V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN,  
P.DUBUISSON, F.MARVILLE, M.BUYTAERT,  
Conseillers communaux.  
J-Y BROUET, Directeur général.

**OBJET : Travaux de réparation d'un mur de soutènement à Boeur**  
**Marché de travaux par procédure ouverte**  
**Cahier spécial des charges – modification des clauses administratives**  
**Plans**  
**Plan général de sécurité et santé (PGSS)**  
**Examen et approbation**

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 3 août 2020 relative à l'attribution du marché de services pour le marché "Travaux de réparation d'un mur de soutènement à Boeur" à LB CONSULT, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne ;

Vu la décision du Conseil communal du 20 décembre 2023 :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Travaux de réparation d'un mur de soutènement à Boeur", établis par l'auteur de projet, LB CONSULT, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 366.386,25 € hors TVA ou 443.327,36 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : D'approuver le Plan général de Sécurité et de Santé (PGSS).

Article 3 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 4 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 5 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 42102/731-60 (n° de projet 20200115).

Considérant qu'au vu de l'estimation du marché, supérieure à 275.000 euros hors TVA, l'agrégation est de classe 3 ;

Considérant que les clause administratives doivent être revues en conséquence ;

Considérant la correction du cahier des charges relatif à ce marché, proposé par l'auteur de projet, LB CONSULT, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 366.386,25 € hors TVA ou 443.327,36 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 42102/731-60 (n° de projet 20200115) et sera financé par emprunt;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 12 janvier 2024 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du.....;

**Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,**

**Par voix pour, abstention et opposition,**

**DECIDE**

Article 1er : D'approuver le cahier des charges modifié et le montant estimé du marché "Travaux de réparation d'un mur de soutènement à Boeur", établis par l'auteur de projet, LB CONSULT, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne. Les conditions sont fixées comme prévu au

cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 366.386,25 € hors TVA ou 443.327,36 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : D'approuver le Plan général de Sécurité et de Santé (PGSS).

Article 3 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 4 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 5 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 42102/731-60 (n° de projet 20200115).

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,  
(s) J. – Y. BROUET

Le Bourgmestre,  
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,  
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,  
M. CAPRASSE

Projet de délibération